

"L'association des pays d'outre-mer au marché commun" dans Bulletin du Centre international d'informations (15 janvier 1957)

Légende: Le 15 janvier 1957, le Bulletin du Centre international d'informations, bimensuel français, publie un numéro spécial qui examine la question de l'association des pays d'outre-mer au marché commun européen et rappelle les choix politiques qui s'offrent à la France en la matière. Faire le marché commun, en y incluant les pays d'outre-mer permettrait de concilier l'unité de l'ensemble français avec le développement de l'outre-mer.

Source: Bulletin du Centre international d'informations. 15.01.1957, numéro spécial. "L'association des pays d'outre-mer au marché commun", pp. 1-5.

Copyright: (c) Centre international d'informations (Paris)

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_association_des_pays_d_outre_mer_au_marche_commun_dans_bulletin_du_centre_international_d_informations_15_janvier_1957-fr-c2c9c875-f712-4983-8cc7-e44f7b842bd8.html



Date de dernière mise à jour: 22/11/2016

BULLETIN
du

Centre International d'Informations

PARAISANT LE 2^e ET LE 4^e MERCREDI DE CHAQUE MOIS

Numéro spécial

15 Janvier 1957

L'Association des Pays
d'Outre Mer
au Marché Commun



Centre International d'Informations

RÉDACTION - ADMINISTRATION

24, RUE DE SAINT-QUENTIN - PARIS-10^e

Téléphone : NORD 55-92

C.C.P. Paris 2647-93 - Adresse télégraph. : CENINTINF

L'ASSOCIATION DES PAYS D'OUTRE MER AU MARCHÉ COMMUN

LA NÉGOCIATION DU TRAITÉ INSTITUANT UN MARCHÉ COMMUN EST EN TRAIN DE S'ACHEVER À BRUXELLES. UNE QUESTION, FONDAMENTALE POUR LA FRANCE, N'Y A PAS ENCORE ÉTÉ COMPLÈTEMENT EXAMINÉE NI RÉSOLUE : CELLE DE SAVOIR SI, ET DANS L'AFFIRMATIVE, COMMENT, LES PAYS D'OUTRE-MER GROUPÉS AUTOUR DE LA FRANCE SERONT ASSOCIÉS OU INTÉGRÉS AU MARCHÉ COMMUN.

CE N'EST PAS, EN EFFET, UN PROBLÈME AISÉ À RÉSOUDRE, DU FAIT DE LA DISPARITÉ ENTRE LES ÉCONOMIES DE LA MÉTROPOLE ET DE L'OUTRE-MER. ET CETTE DISPARITÉ, MALGRÉ LES EFFORTS D'INVESTISSEMENT DE LA MÉTROPOLE, N'EST PAS PRÈS DE DISPARAÎTRE.

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE FRANÇAISE OUTRE-MER

LA POLITIQUE DE LA FRANCE OUTRE-MER, AU TRAVERS MÊME DE SES HÉSITATIONS OU DE SES ERREURS POURSUIT DEUX BUTS ESSENTIELS. ELLE VISE D'UNE PART À MAINTENIR L'UNITÉ DE L'ENSEMBLE FRANÇAIS, INDISPENSABLE À LA FORCE POLITIQUE DE LA FRANCE COMME PUISSANCE MONDIALE, ET À SON ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE PAR LES DÉBOUCHÉS QU'IL RÉSERVE À SON INDUSTRIE, TOUT EN LIMITANT LE PLUS POSSIBLE LA NOTE À PAYER. ELLE POURSUIT ÉGALEMENT L'ÉMANCIPATION, LE PROGRÈS ET LA LIBERTÉ DES PEUPLES D'OUTRE-MER, EN LEUR DONNANT ACCÈS À LA VIE POLITIQUE, ET EN LES INTRODUISANT DANS LA VIE ÉCONOMIQUE MODERNE, CHERCHANT À LEUR FAIRE PERDRE LE CARACTÈRE DE PAYS SOUS-DÉVELOPPÉ.

CES OBJECTIFS SONT QUELQUEFOIS CONTRADICTOIRES; CELA REND D'AUTANT PLUS DIFFICILE L'APPRÉCIATION DE LA POLITIQUE À SUIVRE À L'ÉGARD DU MARCHÉ COMMUN.

LE MARCHÉ COMMUN NE PEUT SE FAIRE AVEC LA SEULE FRANCE MÉTROPOLITAINE

IL EST POURTANT UNE CERTITUDE EN CE DOMAINE: CE SERAIT UNE FOLIE QUE DE RÉALISER LE MARCHÉ COMMUN EN Y INTÉGRANT SEULEMENT LA FRANCE MÉTROPOLITAINE.

SUR LE PLAN POLITIQUE, LES PEUPLES D'OUTRE-MER ET LEURS ÉLUS AURAIENT LE SENTIMENT D'ÊTRE ABANDONNÉS PAR LA FRANCE. NOUS PARAÎTRIONS LEUR REFUSER LES BIENFAITS ESPÉRÉS DU MARCHÉ COMMUN, LES MAINTENIR DANS UNE DÉPENDANCE DÉDAIGNEUSE, CLOSE DANS UNE VÉRITABLE CHASSE GARDÉE. APRÈS AVOIR AFFIRMÉ À DE NOMBREUSES REPRISES L'UNITÉ DE LA RÉPUBLIQUE, NOUS NE POUVONS PRATIQUER UNE POLITIQUE QUI FERAIT DIRE À JUSTE TITRE AUX AFRICAINS QUE L'ASSOCIATION AVEC LA FRANCE EST À SENS UNIQUE. "POUVONS NOUS CYNIQUEMENT NOUS RETOURNER VERS TOUS LES PEUPLES DONT NOUS AVONS LA CHARGE, LEUR DIRE QUE CE QUI EST BON POUR LA MÉTROPOLE NE L'EST PAS POUR EUX, QUE LE PAYSAN FRANÇAIS A LE DROIT D'ACHETER À MEILLEUR MARCHÉ UN TRACTEUR ALLEMAND MAIS QU'À DAKAR IL NE SAURAIT EN ÊTRE QUESTION?" (P.DROUIN, LE MONDE 13 JANVIER).

MÊME SI, PAR IMPOSSIBLE, LES RÉACTIONS POLITIQUES ESCOMPTÉES DANS UNE SEMBLABLE HYPOTHÈSE NE SE PRODUISAIENT PAS, LES RÉACTIONS ÉCONOMIQUES ENTRAÎNERAIENT À ELLES SEULES LA DISSOCIATION

.....

DE L'ENSEMBLE FRANCE-AFRIQUE. IL NE SERAIT PAS POSSIBLE D'ASSURER TRÈS LONGTEMPS À LA FOIS LA CHARGE DES INVESTISSEMENTS À OPÉRER POUR MODERNISER ET CONVERTIR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE, ET DE CEUX QU'IL NOUS FAUT PRATIQUER OUTRE-MER. LA COEXISTENCE POUR UN MÊME PAYS, LA FRANCE, DE DEUX SYSTÈME DOUANIERS, DE DEUX SYSTÈMES MONÉTAIRES, NE POURRAIT DURER LONGTEMPS. ENFIN IL SERAIT SANS DOUTE DIFFICILE D'EMPÊCHER LES PRODUITS EUROPÉENS LIBREMENT IMPORTÉS DANS LA MÉTROPOLÉ D'ÊTRE RÉEXPORTÉS SUR L'OUTRE-MER; LA CONCURRENCE JOUerait TOUT DE MÊME CONTRE NOTRE INDUSTRIE.

FAUT-IL DONC MAINTENIR LE STATU QUO ?

MAIS ALORS, NE SERAIT-IL PAS PRÉFÉRABLE DE MAINTENIR LES CHOSES EN L'ÉTAT, DE NE PAS FAIRE LE MARCHÉ COMMUN DE CONSTRUIRE AU CONTRAIRE DE PLUS EN PLUS EFFICACEMENT NOTRE SYSTÈME POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE ? CE SERAIT LE MEILLEUR MOYEN POUR CONSERVER AUX INDUSTRIES FRANÇAISES LE MONOPOLE DE LA VENTE OUTRE-MER (35 % DES EXPORTATIONS TOTALES EN 1954).

EN FAIT, IL EST IMPOSSIBLE, À L'HEURE ACTUELLE, DE FAIRE CETTE POLITIQUE DE LA "FRANCE SEULE".

1°/ - LES ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES DONT NOUS FAISONS PARTIE, G.A.T.T., O.E.C.E. EXIGENT QUE NOUS ÉTENDIONS À L'OUTRE-MER LA LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES DÉJÀ RÉALISÉE POUR LA MÉTROPOLÉ. NOUS NE POURRONS PLUS LONGTEMPS RÉSISTER À LEURS DEMANDES, À MOINS DE NOUS ENFERMER DANS UNE AUTARCIE IMPOSSIBLE ET QUI NOUS FERAIT RECULER.

2°/ - LES POPULATIONS D'OUTRE-MER NE VOUDRONT PLUS SUPPORTER LONGTEMPS DE PAYER LE PRIX DE LEUR APPARTENANCE À LA ZÔNE FRANC. NOS PRODUITS SONT EN EFFET DE 20 À 30 % PLUS CHERS EN MOYENNE QUE LES PRODUITS VENDUS DANS LES TERRITOIRES AFRICAINS VOISINS. SANS DOUTE ACCORDONS-NOUS AUX PRODUITS AFRICAINS DES COURS PLUS ÉLEVÉS QUE LES COURS MONDIAUX ET L'ASSURANCE DE DÉBOUCHÉS. MAIS, OUTRE QUE CES COURS PROFITENT GÉNÉRALEMENT AUX INTERMÉDIAIRES, EUROPÉENS OU ASIATIQUES, ET NON AUX PRODUCTEURS, IL N'Y A PAS BALANCE ÉGALE: D'APRÈS UNE ESTIMATION FAITE EN 1954, LES SEULS TERRITOIRES D'OUTRE-MER SUPPORTAIENT EN ACCORDANT UNE PRÉFÉRENCE AUX PRODUITS FRANÇAIS, UNE CHARGE DE 35 MILLIARDS $\frac{1}{2}$; LES AVANTAGES QU'ILS RETIRAIENT DE L'ÉCOULEMENT DE LEURS PRODUITS DANS LA MÉTROPOLÉ N'ÉTAIENT QUE DE 12 MILLIARDS $\frac{1}{2}$. IL FAUDRAIT COMPTER À L'HEURE ACTUELLE, POUR L'ENSEMBLE DE L'OUTRE-MER ENVIRON 125 MILLIARDS DE CHARGES SUPPLÉMENTAIRES CONTRE 60 MILLIARDS D'AVANTAGES.

3°/ - LES INVESTISSEMENTS À RÉALISER OUTRE-MER SONT CONSIDÉRABLES. DANS LA MESURE OÙ IL S'AGIT D'INVESTISSEMENTS RENTABLES, ON PEUT PENSER QUE DES CAPITAUX PRIVÉS FRANÇAIS, OU ÉTRANGERS, S'Y INTÉRESSERONT (CELA N'A GUÈRE ÉTÉ LE CAS AU COURS DE CES 10 DERNIÈRES ANNÉES À L'EXCEPTION DU MANGANÈSE DU GABON, DE L'ALUMINIUM OU DU FER DE GUINÉE, DU PÉTROLE DU SAHARA).

MAIS LES INVESTISSEMENTS DIRECTEMENT PRODUCTIFS SONT LOIN DE REPRÉSENTER LA PLUS GRANDE MASSE DES INVESTISSEMENTS À RÉALISER. LA FRANCE A DÉPENSÉ EN CAPITAL EN AFRIQUE AU COURS DES DERNIERS 10 ANS, AUTANT QUE LES ÉTATS UNIS VERSAIENT AUX FEUFLÉS

.....

D'ASIE, D'AMÉRIQUE DU SUD OU D'AFRIQUE. À L'AVENIR L'EFFORT DOIT ÊTRE ACCRU SI NOUS VOULONS JUSTIFIER LES LIENS QUE NOUS ENTENDONS MAINTENIR. LE RAPPORT MASPÉTIOL PRÉVOIT, EN ALGÉRIE, DES INVESTISSEMENTS GLOBAUX DE PRÈS DE 4.000 MILLIARDS DE FRs, EN 10 ANS, POUR ÉLÉVER LE NIVEAU DE VIE DE MILLIONS D'ALGÉRIENS UN PEU PLUS QUE L'ACCROISSEMENT MOYEN EN FRANCE; MÊME ALORS, LA DIFFÉRENCE RESTERA CONSIDÉRABLE. LES CHIFFRES POUR L'AFRIQUE NOIRE ET MADAGASCAR SONT À L'AVENANT.

LA FRANCE N'EST PAS CAPABLE DE FAIRE SEULE CET EFFORT GIGANTESQUE, À MOINS DE RENONCER À TOUT EFFORT DE MODERNISATION DANS LA MÉTROPOLE.

40/ - LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'OUTRE-MER EST CONDITIONNÉ PAR L'EXISTENCE DE DÉBOUCHÉS QUI NE PEUVENT PLUS ÊTRE TROUVÉS DANS LA MÉTROPOLE. L'ÉCONOMIE DE CES TERRITOIRES EST EN EFFET AVANT TOUT AGRICOLE, ET LEURS EXPORTATIONS DOIVENT ÊTRE ACCRUES SI L'ON VEUT PERMETTRE AUX MASSES RURALES D'AMÉLIORER LEUR NIVEAU DE VIE, ET AUX BUDGETS LOCAUX DE S'ÉQUILIBRER.

LA FRANCE EST SATURÉE MAINTENANT DE PRODUITS TROPICAUX. IL FAUT DONC TROUVER AU CAFÉ, AU CACAO, À L'ARACHIDE, DES DÉBOUCHÉS QUE LEUR PRIX ÉLEVÉ, CONSÉQUENCE DE LEUR INCLUSION DANS LA ZÔNE FRANC, LEUR INTERDIT NORMALEMENT DE CONQUÉRIR. LES PAYS EUROPÉENS, COMPRIS DANS LE MARCHÉ COMMUN, PEUVENT ÊTRE FACILEMENT CE NOUVEAU MARCHÉ, ET, AU LIEU D'ACHETER LE CAFÉ DU BRÉSIL OU LE CACAO DE LA GOLD-COAST, SE FOURNIRONT AU CAMEROUN, AU DAHOMEY OU EN CÔTE D'IVOIRE.

COMME LE CONSTATAIT, LE 6 DÉCEMBRE DERNIER, L'UN DES MEMBRES AFRICAINS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, M. LAUWRENCE, LA POLITIQUE D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ENTRE LA MÉTROPOLE ET L'OUTRE-MER EST DANS UNE IMPASSE. "D'UNE PART, LA MÉTROPOLE N'EST PLUS EN MESURE D'ABSORBER UNE QUANTITÉ ACCRUE DE PRODUITS TROPICAUX; CAFÉ, CACAO, BANANES... D'AUTRE PART, ON S'APERÇOIT DE PLUS EN PLUS QUE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'OUTRE-MER NÉCESSITERA DES CAPITAUX TRÈS IMPORTANTS, QUE LA MÉTROPOLE NE SEMBLE PAS EN MESURE DE POUVOIR FOURNIR À ELLE-SEULE."

LA FIN DE LA CHASSE GARDEE

LE MAINTIEN DE LA ZÔNE FRANC SOUS SA FORME ACTUELLE SEMBLE DONC VOULOIR DIRE "SOYONS PAUVRES ENSEMBLE". CET IDÉAL NE PEUT ÊTRE PROPOSÉ À PERSONNE. C'EST POURTANT CELUI QUE M. BORIS PROPOSAIT IL Y A QUELQUES SEMAINES DANS L'EXPRESS, EN POSANT LE POSTULAT QUE LA ZÔNE FRANC PEUT SE SUFFIRE À ELLE SEULE. À CE QUE NOUS VENONS DE DÉMONSTRER, AJOUTONS SIMPLEMENT QUE LA ZÔNE STERLING ELLE-MÊME, POURTANT PLUS VASTE, PLUS RICHE, DISPOSANT DE PLUS GRANDS MARCHÉS ET DE CAPITAUX INFINIMENT PLUS NOMBREUX QUE LES NÔTRES, CHERCHE À ACCROÎTRE ELLE-MÊME SES DÉBOUCHÉS ET SES CAPITAUX EN S'ASSOCIANT PRÉCISÉMENT AU MARCHÉ COMMUN EUROPÉEN, ET QUE DEPUIS DE LONGUES ANNÉES, PAR LE PLAN DE COLOMBO, ELLE A ASSOCIÉ LE CANADA ET LES ÉTATS UNIS AU DÉVELOPPEMENT DU SUD-EST ASIATIQUE. ON PEUT RAPPELER AUSSI QUE L'EXISTENCE DE LA ZÔNE FRANC N'A PAS EMPÊCHÉ LES ÉVÈNEMENTS D'INDOCHINE OU D'AFRIQUE DU NORD; L'ATTRAIT QU'ELLE EXERCE, PARAÎT-IL N'A SU LUI CONSERVER NI LE CAMBODGE, NI LE SUD-VIETNAM; LA TUNISIE

.....

ET LE MAROC ONT DEMANDÉ ET OBTENU, MALGRÉ SON EXISTENCE, L'INDÉPENDANCE POLITIQUE.

A VRAI DIRE, ON PEUT SE DEMANDER SI M. BORIS, COMME M. LEGATTE DANS UNE SÉRIE D'ARTICLES DU MONDE -CEUX TRÈS PROCHES COLLABORATEURS DE M. MENDÈS-FRANCE- NE PENSENT PAS L'UN ET L'AUTRE QUE LA FRANCE DOIT SE RETIRER DANS SON HEXAGONE RÉGULIER MÉTROPOLITAIN. LE MARCHÉ COMMUN SERAIT ALORS L'OCCASION DE CE RETRAIT.

CETTE CURIEUSE CONCEPTION DU MOUVEMENT, CE CYNISME À RECULONS, SONT CONTREDITS PAR LES POSSIBILITÉS QUE LE MARCHÉ COMMUN ASSURE À L'UNION FRANÇAISE.

LE MARCHÉ COMMUN, CHANCE DE L'UNION FRANÇAISE

DANS LA NÉGOCIATION EN COURS, LES OBJECTIFS À ATTEINDRE SONT LES SUIVANTS : TROUVER DES INVESTISSEMENTS POUR L'OUTRE-MER; TROUVER DES DÉBOUCHÉS À SES PRODUITS AGRICOLES; PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE; MAINTENIR LA SITUATION DES INDUSTRIES EXPORTATRICES FRANÇAISES.

CES PRÉOCCUPATIONS ONT CONDUIT LA DÉLÉGATION FRANÇAISE À PROPOSER NON PAS L'INTÉGRATION DE L'OUTRE-MER DANS LE MARCHÉ COMMUN, MAIS SON ASSOCIATION. DES CLAUSES PARTICULIÈRES GARANTIRONT SA SPÉCIFICITÉ.

1°/ - L'OUVERTURE DES MARCHÉS AFRICAINS DOIT ÊTRE SUBORDONNÉE -OUTRE LES CLAUSES GÉNÉRALES DE GARANTIES ET DE SAUVEGARDE PRÉVUES POUR LA MÉTROPOLÉ, À L'ASSOCIATION DES PAYS ÉTRANGERS AUX INVESTISSEMENTS NON PRODUCTIFS EN AFRIQUE. CEUX-CI SONT EN EFFET INDISPENSABLES À SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (ROUTES, PORTS, CHEMINS DE FER, RECHERCHE SCIENTIFIQUE) COMME À SON ÉPANOUISSEMENT SOCIAL (HÔPITAUX, ÉCOLES). IL CONVIENTRA DE N'OUVRIR LES MARCHÉS AFRICAINS QUE DANS LA MESURE OÙ LES PRIX DES PRODUCTEURS ÉTRANGERS SERONT EUX AUSSI GREVÉS DE LA CHARGE DE CES INVESTISSEMENTS AU TRAVERS DU BUDGET DE LEUR PAYS; L'INVESTISSEMENT DOIT PRÉCÉDER LA NON-DISCRIMINATION.

2°/ - LE FONDS D'INVESTISSEMENT QU'IL FAUDRA AINSI CRÉER POUR L'OUTRE-MER NE POURRA PRENDRE LA PLACE DES ORGANISMES DÉJÀ EXISTANTS, FIDES PAR EXEMPLE; IL DEVRA LEUR APPORTER SON AIDE, SANS POUR AUTANT ASSUMER LEURS RESPONSABILITÉS; SA GESTION DEVRAIT ÊTRE CONFIEE PRINCIPALEMENT AUX INTÉRESSÉS, FRANCE, BELGIQUE, REPRÉSENTANTS DES PAYS AFRICAINS.

LES SOMMES MISES À LA DISPOSITION DE CE FONDS DOIVENT ÊTRE TRÈS IMPORTANTES. LES DÉLÉGATIONS FRANCO-BELGES ONT ESTIMÉ QUE DANS LES ANNÉES SUIVANT LA SIGNATURE DU TRAITÉ LES INVESTISSEMENTS NON PRODUCTIFS DEVRAIENT S'ÉLEVER À ENVIRON 350 MILLIARDS DE FRF PAR AN, CE QUI METTRAIT À LA CHARGE DU FONDS, COMPTE TENU DE L'EFFORT FINANCIER ASSUMÉ PAR LES MÉTROPOLIS ET LES PAYS D'OUTRE-MER EUX-MÊMES, UNE SOMME D'ENVIRON 170 MILLIARDS PAR AN. DANS LES PREMIÈRES ANNÉES, ET COMPTE TENU DE LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER UN CERTAIN RYTHME DE DÉVELOPPEMENT, LE FONDS DEVRAIT DISPOSER D'UNE SOIXANTAINÉ DE MILLIARDS. LA SOMME DE 30 MILLIARDS INDICUÉE POUR L'ALLEMAGNE

.....

PAR M. BORIS, DANS SON ARTICLE DÉJÀ CITÉ, N'EST DONC EXACTE QUE DANS L'IMMÉDIAT; ELLE NE CORRESPOND PAS À CE QUE SERA LA PART DE L'ALLEMAGNE AU MOMENT OÙ LA NON-DISCRIMINATION PRENDRA FIN, C'EST-À-DIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE TRANSITOIRE; ELLE DEVRA ALORS PAYER ENVIRON 100 MILLIARDS PAR AN, TOUTES CHOSSES ÉGALES D'AILLEURS.

3°/ - LA SITUATION DES PRODUCTEURS MÉTROPOLITAINS SERA GARANTIE NON SEULEMENT PAR DES RÈGLES PROPRES À L'OUTRE-MER MAIS AUSSI PAR LES RÈGLES GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ COMMUN: L'HARMONISATION DES CHARGES SOCIALES, PAR EXEMPLE, LEUR PERMETTRA DE FAIRE FACE EFFICACEMENT À LA CONCURRENCE ÉTRANGÈRE SUR LES MARCHÉS D'OUTRE-MER. ON NE SOULIGNERA JAMAIS ASSEZ, D'AUTRE PART, QUE L'ACCROISSEMENT DES INVESTISSEMENTS, RENTABLES ET NON RENTABLES, DÉVELOPPANT AUTOMATIQUEMENT LES IMPORTATIONS DANS L'OUTRE-MER DANS UNE MESURE PLUS QUE PROPORTIONNELLE: LES PRODUCTEURS FRANÇAIS DEVRAIENT DONC CARDER LE CHIFFRE ACTUEL DE LEUR VENTE, GARANTI AU SURPLUS PAR UNE ORGANISATION COMMERCIALE QUE LES AUTRES PAYS N'ONT PAS.

4°/ - LES PAYS D'OUTRE-MER DOIVENT POUVOIR DÉVELOPPER LEUR INDUSTRIE CECI IMPLIQUE, CONTRAIREMENT AUX RÈGLES GÉNÉRALES DU MARCHÉ COMMUN, LA POSSIBILITÉ DE LIMITER L'IMPORTATION DE CERTAINS PRODUITS, DÈS LORS QU'UNE INDUSTRIE LOCALE SE CRÉE ET FONCTIONNE. IL S'AGIT LÀ D'UNE PRÉCAUTION GÉNÉRALE QUE LES DIRIGEANTS AFRICAINS ONT DEPUIS LONGTEMPS RÉCLAMÉ DANS LE CADRE MÊME DE LA ZÔNE FRANC.

* * *

L'ÉLABORATION DU MARCHÉ COMMUN PEUT ÊTRE POUR LA FRANCE L'OCCASION DE PRÉCISER SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE SA POLITIQUE OUTRE-MER. CHEZ NOS PARTENAIRES EUROPÉENS, AUCUNE REVENDICATION, AUCUNE EXIGENCE; C'EST LA FRANCE, ET LA BELGIQUE PAR SOLIDARITÉ, QUI ONT POSÉ LE PROBLÈME. CHEZ NOS INTERLOCUTEURS, HOLLANDAIS ET ALLEMANDS SURTOUT, UNE CRAINTE DE NATURE POLITIQUE: ILS NE VEULENT PAS PARAÎTRE DEVENIR LES GARANTS D'UNE POLITIQUE COLONIALISTE FRANÇAISE; MAIS ILS SE RENDENT COMPTE EN MÊME TEMPS DE L'IMPORTANCE ET DE L'INTÉRÊT QUE L'OUTRE-MER PRÉSENTE NON SEULEMENT POUR LA FRANCE, MAIS AUSSI POUR L'ENSEMBLE DE L'EUROPE. LORS DE LA CONFÉRENCE FRANCO-ALLEMANDE DE BAD-NEUENAHN AU MOIS D'OCTOBRE DES HOMMES POLITIQUES ALLEMANDS SE DÉCLARAIENT PRÊTS À PARTICIPER AU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER, ET LE PR. CARLO SCHMIDT, UN DES LEADERS SOCIALISTES ENVISAGEAIT QUE CECI DEVRAIT SE FAIRE À FOND PERDUS.

TROIS POLITIQUES SONT THÉORIQUEMENT POSSIBLES POUR LA FRANCE:

- FAIRE LE MARCHÉ COMMUN, EN Y INCLUANT LA SEULE MÉTROPOLE;
- NE PAS FAIRE LE MARCHÉ COMMUN, POUR MAINTENIR L'INTÉGRITÉ DE LA ZÔNE FRANC;
- FAIRE LE MARCHÉ COMMUN, EN Y INCLUANT LES PAYS D'OUTRE MER.

LES DEUX PREMIÈRES CONCEPTIONS SONT ÉCONOMIQUEMENT CONDAMNÉES ET POLITIQUEMENT CONDAMNABLES. SEULE, LA TROISIÈME ASSORTIE DES GARANTIES ET DES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES, QUE NOUS AVONS CHERCHÉ À PRÉCISER, PERMET DE CONCILIER L'UNITÉ DE L'ENSEMBLE FRANÇAIS AVEC LE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER. LES DEUX PREMIÈRES VEULENT CONSERVER UN STATU QUO QUE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE COMME LA SITUATION POLITIQUE CONDUISSENT À ÉCARTER. SEULE LA TROISIÈME, EN OPÉRANT UNE VÉRITABLE RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, ASSURE LA VOIE DE L'AVENIR.

Le gérant,
Monique FATRAS

Polycopié par R. Pierret
GUT. 46.62